

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, M. Pierre SERENA,
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA,
Mme Patricia PROHASKA, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à M. David CORBIN.
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Denise MICHAUD.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

❧❧❧

1 - CHARTE DE LA FRATERNITÉ

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de l'accueil réservé aux migrants de CALAIS à OLORON SAINTE-MARIE, et faisant référence à la tradition d'accueil de notre ville, plusieurs membres du Comité POUR ont proposé l'adoption d'une Charte de la Fraternité, comme cela s'est fait à TOULOUSE, par exemple, sous l'égide de l'Etat.

La Charte de la Fraternité réaffirme l'attachement des différentes religions et communautés aux valeurs de la République et notamment à la laïcité.

Dénonçant toute forme de violence, la Charte de la Fraternité s'attache à lutter contre le racisme, l'intolérance, l'exclusion, la discrimination, quelles que soient les formes qu'ils prennent.

La charte présentée par les représentants des religions catholique, musulmane, juive, protestante, anglicane, évangélique et bouddhiste vise à promouvoir les rapprochements entre les hommes de toutes religions et cultures afin d'apprendre à mieux connaître chacun, avec ses valeurs et ses convictions respectives et œuvrer à la bienveillance.

La Charte constitue un message de paix et de fraternité.

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ACCEPTÉ** le principe de cette charte,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Charte de la Fraternité.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 28 septembre 2017.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 06/10/2017



Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 05/10/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/10/2017